



La CNBA Se met au garde à vous devant le Ministère

Stupéfiant, dégradant...il est difficile de trouver les mots pour qualifier le comportement de la Direction de la Chambre de la Batellerie ce Vendredi 9 Novembre. Pour bien comprendre, il faut rappeler quelques réalités et quelques faits :

Comme chacun sait, la chambre est dirigée par le Président (Mr Dourlent) auquel les statuts et le règlement intérieur donnent des pouvoirs considérables. Parmi ceux-ci, il recrute et gère le personnel et notamment le Secrétaire Général auquel il peut après accord du bureau déléguer une partie de ses attributions.

Dans la mesure où il n'y a aucun compte rendu des réunions de bureau qui soit diffusé aux administrateurs (et à plus forte raison aux bateliers) tout le monde ignore quels pouvoirs sont délégués.

De la même façon, personne à la Chambre ne connaît le parcours professionnel du Secrétaire Général sauf le Président qui l'a recruté. Avant son recrutement, d'autres candidats avaient été auditionnés par Le Président et ses vice-Présidents, mais celui qui a été recruté ne faisait pas partie du lot des candidats auditionnés de cette façon ! On ne sait donc rien de rien, de où il vient et qui l'a envoyé et pour quoi faire !

Le CA du 9 Novembre et les contrats types

A l'ordre du jour figurait un point sur la reprise des discussions sur la refonte des contrats types qui sont en sommeil depuis Mars 2012.

La grève de 2010 avait mis en valeur le comportement des donneurs d'ordre et leurs méthodes de pression sur les transporteurs pour ne respecter aucune règle : il faut dire que ces règles sont définies dans le contrat type qui est fait si l'on peut dire pour ne pas être respecté : en effet, ses dispositions sont à CARACTERE SUPPLETIF : supplétif, cela veut dire « qui remplace quelque chose qui manque » !

Autrement dit, si vous avez un contrat de transport avec un affréteur, il est considéré que pour toutes les clauses qui ne sont pas précisées dans le contrat, ce sont les clauses du contrat type qui s'appliquent.

Par exemple, pour les délais de planche ou les surestaries, les affréteurs ont pris la bonne habitude sans le notifier dans le contrat d'affrètement (dans les ports de mer) notamment d'immobiliser les bateaux en attente gratuite pour convenir aux exigences du client. Et le batelier qui s'avise à demander le paiement des surestaries devra engager un recours juridique (qui risque de lui coûter plus cher que ce qu'il va percevoir) et sera ensuite exclu d'affrètement.

Le Syndicat La Glissoire avait accepté de lever la Grève en 2010 suite à la proposition du Ministère (proposition de Mr VIEU alors directeur de la DGIMT et aujourd'hui conseiller aux transports à l'Élysée) d'ouvrir des négociations pour la REFONTE DES CONTRATS TYPES. La Glissoire évidemment y a participé, et la CNBA s'est inscrite dans la démarche. Les Présidents de Région ont été mandatés pour cela (Dhermy pour la Seine, Cossiaux pour Lyon et Cailliez pour le Nord).

Jusqu'en fin 2011, La Glissoire et la CNBA ont travaillé la main dans la main, pour avancer des propositions remises en cause systématiquement par les courtiers qui annonçaient tranquillement que « de toutes façons on pouvait mettre ce que l'on voulait dans le texte, ils ne le respecteraient pas ! »

En Janvier 2012, sur proposition de La Glissoire, un courrier commun avec la CNBA indiquait au Ministère que l'on ne reprendrait les discussions qu'après avoir rencontré l'Autorité de la Concurrence à laquelle seul le Ministère pouvait nous faire accéder : la réunion a eu lieu le 28 Février 2012 et l'on a ainsi eu la confirmation que dans notre situation, les Contrats types à caractère supplétif pouvaient parfaitement être remplacés par un Décret à caractère réglementaire, ce qui veut dire que le Non-respect de ces règles constituerait une INFRACTION entraînant une SANCTION : le texte devant préciser tout cela.

Depuis cette date, le Ministère s'obstine à REFUSER d'aller dans ce sens : depuis cette date, on a changé de Président de la République, on a changé de Ministre des transports, mais on a toujours les mêmes haut-fonctionnaires au Ministère et le refus reste absolument identique : doit t'on donner du crédit à la rumeur populaire qui dit que la Gauche Caviar a remplacé la Droite au pouvoir et que ça ne changera rien ? On se demande en tous cas si ce sont les haut-fonctionnaires ou les Ministres qui dirigent !!!

Les ordres du Ministère : la MISE AU PAS de la CNBA ! et l'EXCLUSION de La glissoire !

Ce 9 Novembre, le Président de la CNBA nous a lu le courrier du Ministère reçu la veille mais préparé depuis 3 semaines (nous dira Mr Bourven représentant le Ministère au CA) entre le cabinet du Ministre, la

DGIMT et le CAF (gros armements), l'AUTF (les chargeurs), TLF (les affréteurs) et la CNBA. Ce courrier dit que ce seront les employés salariés de la CNBA qui seront acceptés dans la reprise des négociations : les administrateurs, représentants élus de la profession en sont exclus ainsi que les représentants de LA GLISSOIRE !

Les choses deviennent stupéfiantes lorsque le Secrétaire Général, Mr DUMONT, nous propose la délibération qui dit : « le CA mandate le Secrétaire général et la Juriste » dans la reprise des « négociations destinées à la refonte des contrats types ». Les administrateurs élus de la profession ont eu droit à un cours magistral sur la capacité de notre Secrétaire Général à mener des négociations efficaces et « dépassionnées »...en regard évidemment de l'incapacité des Présidents de Région qui n'ont pas abouti en deux ans !!!

On assistera à un renvoi d'arguments du même tonneau entre Mr Bourven (ministère) assis à la gauche du Président Dourlent et Mr Dumont, assis à sa droite, et sans qu'à aucun moment le Président de la CNBA ne donne le moindre avis. Il n'élèvera la voix que pour tenter de faire taire Mr Delhay qui rappelait que la Glissoire était un partenaire social grâce auquel les contrats types avaient été remis sur la sellette et dénonçait la grossière manœuvre concertée pour l'exclure ainsi que le comportement écoeurant de Mr Bourven qui retourne sa veste à une cadence impressionnante et ment comme il respire.

Voilà un serviteur zélé de Sarkozy aujourd'hui valet de pied de François Hollande qui vient tenter de nous expliquer que le Syndicat La Glissoire n'est pas exclu puisqu'il sera représenté par les salariés de la CNBA : c'est tout nouveau, ça vient de sortir !!! Et c'est ce personnage qui est chargé dans notre pays de s'occuper de la direction des voies navigables au Ministère des transports : avec ça on est certains de ne pas aller loin.

Ce qui est particulièrement préoccupant par contre, c'est la connivence évidente entre Mr Bourven et Mr Dumont sous l'œil placide de Mr Dourlent, qui laisse à penser à quelques uns d'entre nous qu'il faut avoir des précisions sur les missions confiées à ce grand inconnu de la profession : est t'il au service du Ministère ou à celui de l'artisanat batelier ? En tous cas, il est payé sur les finances des bateliers, ça devrait le conduire à un peu de retenue à l'égard des élus !

Fort heureusement, les administrateurs décideront à l'issue d'un vif débat, de ne pas accepter que cette délibération soit soumise au vote et la décision est prise d'organiser une réunion de travail le 16 Novembre 2012 à laquelle tous les administrateurs pourront participer pour retravailler le sujet et préciser ce que veut la CNBA en matière de relations commerciales dans le futur : Le président a indiqué que les syndicats et associations seraient invités...nous l'espérons.

Jacques DELHAY

Le 15 Novembre 2012 Les syndicats de bateliers reçus par la Commission Européenne

Le 8 Novembre, les banques Européennes devaient se réunir sous l'égide de la Commission Européenne et de la Commission du Rhin (CCNR), avec les états membres, pour discuter des mesures qu'ils prendraient pour la batellerie en matière de financement.

L'annonce d'un petit rassemblement de bateliers aux portes du Palais Borschette à Bruxelles (où devait se tenir cette réunion visant à définir les ententes entre tout ce beau monde) a conduit les organisateurs à « reporter » la chose à une date ultérieure.

Les bateliers étaient là néanmoins : une centaine d'exploitants parmi lesquels une délégation de La Glissoire, ont voulu remettre, après la conférence de Presse qui s'est terminée vers 10h30, une gerbe mortuaire aux responsables des transports de la CE.

Personne n'étant là pour nous accueillir, Il faudra patienter jusque plus de 14 h 00 et bloquer la rue pour obtenir les coordonnées du responsable des transports et l'engagement d'une audience rapidement. Nous ferons déposer la gerbe mortuaire sur son bureau par le service de sécurité : ce geste symbolique va avoir un effet magique sur le secrétariat qui a été consterné d'apprendre que la batellerie était à l'agonie !!!

Le 15 Novembre à 17 H 30, une délégation des trois syndicats : Notre droit (belges) ASV (néerlandais) et La Glissoire est reçue par le Directeur chargé du transport fluvial à la commission Européenne.

Le Compte rendu de cet entretien vous sera envoyé dès le lendemain.